

Livraisons

Commerçant(e) ou futur(e) commerçant(e), retrouvez sur cette page toutes les informations relatives aux livraisons de vos marchandises.

Pour permettre à chacun de circuler de manière fluide et permettre aux commerçants de travailler dans les meilleurs conditions, la Ville a mis en place des zones et horaires de livraisons spécifiques sur le domaine public.

Jours et horaires de livraison

Les livraisons sont autorisées du lundi au samedi de 7h à 11h (sauf jours fériés) à l'exception des zones artisanales, commerciales et industrielles.

En conséquence, elles sont donc interdites en dehors de ces plages horaires ainsi que le dimanche et les jours fériés.



Consultez [l'arrêté du 18 décembre 2014](#) pour plus de précisions.

Zones de livraison

Pour connaître les zones de livraison disponibles sur le domaine public, veuillez consulter la [carte](#).

L'accès aux véhicules de livraisons est interdit

- › à l'intérieur du centre de Chablais Parc tous les jours
- › à l'intérieur de l'aire piétonne du centre ville le vendredi
- › sur l'esplanade François Mitterrand